



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Riedo Bruno

2022-CE-204

Annnonce d'une suppression de postes chez Alcon

I. Question

Dans la presse on a pu lire que la société Alcon veut délocaliser ses services financiers et comptables à l'étranger. Avec cette mesure, jusqu'à 100 personnes pourraient perdre leur emploi à Fribourg, puisque l'entreprise a l'intention de déplacer des emplois de Fribourg et de Suisse vers des pays à bas salaires.

Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Lors de l'implantation de l'entreprise Alcon, qui appartenait alors encore au groupe pharmaceutique Novartis, quels étaient les avantages fiscaux concédés et pour combien de temps ?
2. Le Conseil d'Etat est-il déjà en contact avec la société Alcon pour mener des négociations à ce sujet ?
3. Combien de postes seront effectivement supprimés et quelles sont les personnes et les métiers qui seraient concernées ?
4. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'expliquer à la société que cette politique de délocalisation peut s'avérer contre-productive à long terme, puisque récemment de grandes entreprises suisses ont fait des démarches en sens inverse justement dans le domaine de la finance et de l'informatique ?

31 mai 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat répond aux questions du député Bruno Riedo de la manière suivante :

1. *Lors de l'implantation de l'entreprise Alcon, qui appartenait alors encore au groupe pharmaceutique Novartis, quels étaient les avantages fiscaux concédés et pour combien de temps ?*

Le Conseil d'Etat rappelle que ces informations sont protégées par le secret fiscal, conformément à l'article 139 de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD). Par conséquent, le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur ce point.

2. Le Conseil d'Etat est-il déjà en contact avec la société Alcon pour mener des négociations à ce sujet ?

La Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF) et la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) sont en contact régulier avec le groupe Alcon. Selon les informations à disposition, il s'agit d'un plan de transformation global qui a débuté en 2019 à l'échelle du groupe entier, et qui touche à trois domaines : l'innovation, l'efficacité et la croissance internationale. Dans ce cadre, l'entreprise envisage des modifications de sa structure organisationnelle qui peuvent avoir un impact sur le site d'Alcon Pharmaceuticals Ltd (APL) à Fribourg. La majorité de la restructuration aura lieu dans la seconde moitié de 2023 et au plus tard au début de 2024.

3. Combien de postes seront effectivement supprimés et quelles sont les personnes et les métiers qui seraient concernées ?

Selon les informations à disposition du Conseil d'Etat, l'objectif de cette réorganisation stratégique est d'adapter la structure globale de l'entreprise, pour mieux croître à l'avenir, en réorganisant un certain nombre de fonctions au niveau mondial. L'entreprise propose de transférer les activités européennes de reporting financier et de comptabilité, actuellement sur son site à Fribourg, vers ses centres de services partagés (Alcon Global Services) à Varsovie et à Bangalore. L'entreprise prévoit de conserver certaines fonctions à Fribourg qui soit soutiennent directement les opérations du site, soit sont essentiels pour ses opérations de reporting financier et de comptabilité dans leur ensemble.

Selon les informations à disposition, l'entreprise prévoit également de restructurer son équipe de ressources humaines (RH) à Fribourg, sur la base des améliorations technologiques précédentes, de la standardisation des activités et du travail effectué au cours des 18 derniers mois pour créer une fonction RH de premier ordre.

Dans ce contexte, environ 70 employé-e-s à Fribourg pourraient être affectés par la proposition, qui fait l'objet d'un processus de consultation avec les représentants des employés d'Alcon.

4. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'expliquer à la société que cette politique de délocalisation peut s'avérer contre-productive à long terme, puisque récemment de grandes entreprises suisses ont fait des démarches en sens inverse justement dans le domaine de la finance et de l'informatique ?

En appliquant ce plan de transformation global, l'entreprise souhaite se renforcer. Son site de Fribourg sert de plateforme commerciale et logistique pour toutes les opérations d'Alcon en dehors des Etats-Unis et soutient fondamentalement sa stratégie globale de trésorerie. En tant que tel, Fribourg reste un élément important de la stratégie de croissance à long terme d'Alcon.

Le Conseil d'Etat continuera à offrir des conditions-cadres favorables à l'activité économique et n'épargnera aucun effort pour encourager les entreprises à maintenir le savoir-faire et les places de travail dans le canton.

4 juillet 2022